

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE MARS

Divin Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes vos autres intentions.

Je vous les offre, en particulier, afin d'obtenir, pour tous les membres de votre sainte Ligue, cet esprit de prière qui fait le mérite du zèle et l'efficacité de l'Apostolat.

Le Prêtre

1^o *Ce qu'on l'estime* : On ne lui pardonne rien, parce qu'on attend tout de lui. (DE MAISTRE).

2^o *Ce qu'il doit paraître* : Un homme d'intelligence, de cœur, de volonté : un homme bien élevé. (S. BERNARD).

3^o *Ce qu'il doit être* : *Homme des petites choses* : l'axiome « de minimis non curat prætor » n'est pas vrai pour lui : c'est surtout au prêtre que le Saint-Esprit dit : « qui in modico iniquus est et in majori iniquus erit. » (S. LUC).

A la question

Il est toujours important de s'en tenir à la question.

C'est pourquoi, il est nécessaire de rappeler au point ceux qui tentent de porter la question des écoles en dehors de son véritable terrain.

Les catholiques de Manitoba ont été dépouillés injustement de leurs écoles séparées.

Le gouvernement Greenway est le voleur.

Il vient d'être décidé par le Conseil Privé, que le gouvernement fédéral a le pouvoir d'obliger le voleur à restitution.

Comment doit se faire la restitution ?

En rendant la chose volée, lorsqu'il y a possibilité.

La chose volée, dans le cas actuel, ce sont les écoles séparées.

Cette restitution n'est nullement impossible, et le gouvernement fédéral a le droit et le devoir de l'exiger.